



**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2024/126/DEL/7.5**

**Séance du 7 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mai, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DOUDET Catherine, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, M. BOSCHER Emmanuel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme ROCHE Karine par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice.

**Absent :**

**Le secrétariat a été assuré par :** M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 30/04/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 21	Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DE LA MISE AU TOMBEAU DE LA COLLEGIALE NOTRE-DAME ET SAINT-LAURENT D'EU- DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la mise au tombeau a été placée sous étais depuis 2004, et que la chapelle du Saint-Sépulcre est fermée à la visite. Cet ensemble richement sculpté constitue une œuvre ambitieuse, justement équilibrée entre architecture, peinture et sculpture, dont l'intérêt est reconnu depuis le XVIIIe siècle. Elle est aussi l'une des rares en France à être restée dans son emplacement d'origine.

La mise au tombeau est classée au titre des monuments historiques. Les travaux de restauration relèvent du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les monuments historiques. Monsieur le Maire fait part de la volonté de restaurer cette œuvre sculptée du XVIe siècle et de rouvrir la chapelle à la visite.

.../...

Avant d'établir un programme de travaux, une étude préalable doit être diligentée pour identifier l'ensemble des désordres et des pathologies, qui permettra de proposer des partis d'intervention, de définir les travaux et d'en proposer une estimation financière.

L'étude de diagnostic sanitaire sur monument historique pouvant être subventionnée et étant donné l'estimation financière du coût de cette opération à 7 500 € HT (9 000 € TTC), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette étude ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'étude sous réserve de l'attribution de la subvention.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,  
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,  
Julien VASSELIN

